



## DDT de l'Isère

### Déclaration CSA 5/3/2026

Monsieur le Président,

L'ensemble des organisations syndicales qui siègent ce jour souhaitent vous interpeller au sujet du diagnostic RPS effectué au SADR.

Face aux mauvaises conditions de travail des agents travaillant au SADR qui induisent un mal être général, vous avez décidé de réaliser au premier semestre 2025 un diagnostic RPS de ce service avec un objectif affiché : « améliorer les conditions de travail des agents ».

Cette démarche, confiée à l'établissement public ARACT (agence régionale pour l'amélioration des conditions de travail placée sous la tutelle du Ministère du Travail) a associé des agents volontaires du SADR, l'inter-syndicale (UNSA-CFDT, FO, CGT) et les acteurs de la prévention.

La réunion de lancement a eu lieu le 19/02/2025 et la pseudo-restitution du plan d'actions s'est tenue le 08/12/2025. Entre ces deux dates, le déroulement de la démarche a fait l'objet de rencontres, comités de suivi, entretiens individuels, restitutions et autres groupes de travail.

Le plan d'actions issu de ce diagnostic a défini 5 axes de travail ainsi priorisés :

- « *optimiser et adapter la gestion des ressources dans la durée* »
- « *améliorer la gestion de la charge* »
- « *réactiver le système de prévention* »
- « *contribuer à la poursuite de l'adaptation des outils numériques* »
- « *piloter la démarche d'ensemble* »

Ces 5 axes se sont déclinés ensuite en une multitude d'actions.

Le plan d'actions doit être lancé en 2026. Il sera piloté par le SGCD et fera l'objet de la mise en place d'un comité de suivi.

A ce jour, nous n'avons toujours pas connaissance d'un document communicable qui résume les principaux points de ce diagnostic établi par l'ARACT, ni du plan d'actions. Comme vous le savez, ces éléments doivent pourtant être intégrés dans le DUERP (Document unique d'évaluation et de prévention des risques professionnels).

En conséquence, nous vous demandons de nous les communiquer.

Plus largement, les représentants du personnel, n'étaient pas dupes lors du lancement de cette démarche portée et financée par le MASA (dont on ne connaît toujours pas le coût et que nous vous demandons) car les origines du mal être au travail des agents sont connues depuis plusieurs années et sont évidentes : il s'agit du manque chronique de moyens humains et de défaillances récurrentes dans les systèmes informatiques. Certes, quelques moyens en personnel ont été consentis, mais bien loin de redonner aux agents les moyens de travailler « normalement » sans altérer leur santé !

Quant à la révision des « irritants » concernant les processus de travail engagée avec la DRAAF et l'ASP par la DDT en juillet 2024, il aura fallu presque un an au MASA pour rendre ses arbitrages !...

Ces points ont été dits dès le départ de la démarche et répétés à chacune des réunions avec l'ARACT, même si cela n'a pas toujours été facile de s'exprimer.

Nous tenons aussi à rappeler que les OS de la DDT avaient demandé qu'un audit complet « 360 », confié à l'Inspection Générale du MASA, soit engagé sur tout le fonctionnement du SADR pour faire un travail exhaustif et objectif sur tous les sujets (missions, moyens, organisation). Cette demande n'a jamais été acceptée par le MASA et nous tenons à le dénoncer.

Les représentants du personnel ont également entendu les agents qui se sont exprimés « en off », hors « cadre protocolaire » pour nous livrer leur sentiment et leurs inquiétudes. Nous annexons à cette déclaration leurs expressions: elles sont éloquentes.

Or, l'année 2026 a démarré et nous n'avons toujours pas la feuille de route, ni le calendrier prévisionnel et surtout les modalités de travail. Les agents du SADR sont déjà très chargés et la déclinaison du plan d'actions suppose de dégager du temps pour faire aboutir la démarche. Quelles sont les décisions concrètes prises pour alléger certaines missions permettant de dégager le temps pour accomplir ce travail ? Cette question a déjà été posée en CSA, sans réponse à ce jour.

Comment le portage de ce travail peut être assumé par une seule personne du SGCD, aussi volontaire et dévouée soit-elle, qui n'a pu suivre tout le processus déroulé en 2025 par l'ARACT ? Comme nous l'avons déjà dit en 2025, c'est un cadre de Direction de la DDT qui doit piloter ce travail et l'animation doit être réalisée par l'ARACT car elle a suivi la démarche depuis le début.

Enfin, l'audit semble bien démontrer que l'organisation mise en place au 01/01/2023 n'a pas permis d'atteindre les objectifs fixés. Quelles conséquences en tirez-vous ?

Monsieur le Président, nous refusons que le « diagnostic RPS » du SADR, soutenu par le MASA, soit un pur alibi pour donner des impressions d'action qui ne sont que des intentions et au final, un subterfuge pour esquiver la résolution des vrais problèmes.

Les agents ne sont pas dupes et leurs représentants non plus.

La présente déclaration sera diffusée à Mme la Secrétaire Générale du MASA, à Madame la Préfète de l'Isère et à Monsieur le DRAAF AURA.

Les élus du CSA  
UNSA-CFDT, CGT et FO.